



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

**Le secrétaire général chargé de
l'administration de l'État dans le
département de Haute-Savoie**

Arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2026-0015 du 29 juillet 2026
fixant la liste des membres de la commission départementale de la coopération
intercommunale (CDCI) suite au renouvellement général des conseils municipaux et
communautaires de 2026

- VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-42 et suivants et R. 5211-19 et suivants ;
- VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;
- VU la loi n°2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination ;
- VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation de l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment l'article 45 applicable en cas de vacance momentanée du poste de préfet ;
- VU le décret du 24 juillet 2025 portant nomination de Monsieur Carl ACCETONE, administrateur de l'État du deuxième grade, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie, sous-préfet d'Annecy ;
- VU le décret n°2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

- VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2021-0037 du 7 octobre 2021 portant modification de l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0039 du 10 novembre 2020 modifié fixant la liste des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;
- VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0015 du 26 septembre 2024 portant modification de l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2021-0037 du 7 octobre 2021 modifié fixant la liste des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;
- VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2026-0011 du 25 juin 2026 portant fixation du nombre et de la répartition des sièges au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;
- VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2026-0012 du 1^{er} juillet 2026 fixant la date et les modalités de l'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes à la formation plénière de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;
- VU la circulaire NOR ATDB2614463C du 28 mai 2026 relative aux modalités de composition et de fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;
- VU la délibération du conseil départemental de Haute-Savoie n°CD-2021-053 du 26 juillet 2021 désignant ses représentants au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) en application de l'article L.5211-43 I du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- VU la délibération n°CP-2024-06/01-85127 de la commission permanente du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du 27 juin 2024 et son annexe désignant ses représentants au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) en application de l'article L.5211-43 I du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

CONSIDÉRANT que la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale doit être renouvelée à la suite des élections municipales et communautaires de 2026 ;

CONSIDÉRANT que l'article 6 de l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2026-0012 du 1^{er} juillet 2026 fixant la date et les modalités de l'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes à la formation plénière de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) fixait la date et l'heure limites de dépôt des candidatures au mardi 21 juillet 2026 à 16h00 ;

CONSIDÉRANT que l'article 6 de l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2026-0012 précisait que lorsque des candidatures ne satisfaisant pas à ces conditions sont déposées pour la désignation des représentants des collèges n°1 à 5, un délai de trois jours ouvrables est imparti à ces dernières, soit jusqu'au vendredi 24 juillet 2026 à 16h00, afin de constituer une ou des listes satisfaisant aux conditions requises.

CONSIDÉRANT qu'une seule liste de candidatures recevable a été déposée par l'Association départementale des Maires de la Haute-Savoie pour les trois collèges des représentants des communes, le collège des représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et le collège des représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article L. 5211-43 alinéa 9, R. 5211-24 alinéa 2 et R. 5211-26 du CGCT, il n'y a pas lieu de procéder à l'élection des représentants de ces collèges, le préfet désignant les candidats dans l'ordre de présentation de la liste ;

CONSIDÉRANT la démission le 6 novembre 2025 de Madame Christelle PETEX-LEVET, conseillère départementale du canton de La Roche-sur-Foron et représentante de la CDCI au sein du collège du conseil départemental ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article R.5211-27 du CGCT, « lorsque, le siège d'un membre devient vacant à la suite du décès de celui-ci, de sa démission ou de la perte de la qualité au titre de laquelle il a été élu, il est attribué pour la durée du mandat restant à courir au premier candidat non élu figurant sur la même liste » ;

CONSIDÉRANT que l'article 1^{er} de l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2021-0037 du 07 octobre 2021 désigne comme remplaçant Monsieur Lionel TARDY, conseiller départemental du canton d'Annecy-4 ;

CONSIDÉRANT la démission, le 27 juillet 2026 de Monsieur Richard BAUD, conseiller départemental du canton de Thonon-les-bains, de sa fonction de représentant suppléant de la CDCI au sein du collège du conseil départemental ;

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie ;

ARRÊTE

Article 1er : la commission départementale de la coopération intercommunale est constituée comme suit :

1. Représentants des communes : 23 sièges

a) Représentants des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale (moins de 3160 habitants) : 9 sièges

<i>Représentants des communes situées en zone de montagne</i>	
Mme Jocelyne BOCH	Maire d'ALBY-SUR-CHÉРАН
M. Nicolas CORBET	Maire de BELLEVAUX
M. Marc ROLLIN	Maire de DUINGT
Mme Charlotte BOETTNER	Maire de VILLY-LE-PELLOUX
M. Nicolas RUBIN	Maire de CHATEL
M. Nicolas EVRARD	Maire de SERVOZ
Mme Séverine FONTANGES	Maire de PRAZ-SUR-ARLY
M. Vincent LETONDAL	Maire d'HABERE-POCHE
<i>Représentants des communes situées hors zone de montagne</i>	
Mme Sandrine GRILLET-DETURCHE	Maire de MASSONGY

b) Représentants des cinq communes les plus peuplées : 7 sièges

<i>Représentants des communes situées en zone de montagne</i>	
Mme Annabel ANDRÉ	Adjointe au Maire d'ANNECY
Mme Laure TOWNLEY-BAZAILLE	Conseillère Municipale d'ANNECY
Mme Sylvia PERRUCHIONE-KUNEGEL	Maire de SALLANCHES
M. Jean-Philippe MAS	Maire de CLUSES
<i>Représentants des communes situées hors zone de montagne</i>	
Gabriel DOUBLET	Maire d'ANNEMASSE
Richard BAUD	Maire de THONON-LES-BAINS
Mme Radjaa MEHDI	Adjointe au Maire d'ANNEMASSE

c) Représentants des autres communes de plus de 3160 habitants : 7 sièges

<i>Représentants des communes situées en zone de montagne</i>	
Mme Rosanna DULLAART	Adjointe au Maire de BONNE
M. Stéphane LAGARDE	Maire des HOUCHES
M. Christian ANSELME	Maire de FILLIERES
M. Jérôme HASSAN	Maire de BONS-EN-CHABLAIS
M. Richard THOMASSIER	Maire de FILLINGES
M. Philippe PERRET	Maire de POISY
<i>Représentants des communes situées hors zone de montagne</i>	
M. Patrick ANTOINE	Maire de VÉTRAZ-MONTHOUX

2. Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 14 sièges

M. Antoine ARMAND	Président du Grand Annecy
M. Gilles PÉGUET	Président de la communauté de communes des Montagnes du Giffre
M. Cyril DEMOLIS	Président de Thonon Agglomération
M. Gérard FOURNIER-BIDOZ	Président de la communauté de communes des Vallées de Thônes
M. Stéphane VALLI	Président de la communauté de communes Faucigny-Glières
M. Henri CARELLI	Président de la communauté de communes Fier et Usses
M. Jean-Marc BOUCHET	Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Cruseilles
Mme Nadine WENDLING	Vice-Présidente de la communauté de communes Pays d'Évian – Vallée d'Abondance
M. François-Xavier LAFFIN	Président de la communauté de communes Vallée de Chamonix
M. Christophe SONGEON	Vice-Président de Thonon Agglomération
M. Yohan TRANCHANT	Président de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie
M. Roland DAVIET	Conseiller communautaire du Grand Annecy
Mme Marielle JUILIEN	Présidente de la communauté de communes des Sources du lac d'Annecy
M. Florent BENOIT	Président de la communauté de communes du Genevois

3. Représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes : 2 sièges

Mme Aline WATT-CHEVALIER	Présidente du syndicat mixte de l'Aménagement de l'Arve et de ses abords - SM3A
Mm. Pierre BRUYERE	Président du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy - SILA

4) Représentants du conseil départemental : 5 sièges

Joël BAUD-GRASSET	Conseiller départemental du Canton de SCIEZ
Virginie DUBY-MULLER	Conseillère départementale du Canton de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
Fabienne DULIEGE	Conseillère départementale du Canton de RUMILLY
Myriam LHUILLIER	Conseillère départementale du Canton d'ANNECY-2
Lionel TARDY	Conseiller départemental du Canton d'ANNECY-4

5) Représentants du conseil régional : 2 sièges

Serge DELSANTE	Conseiller régional
Sylvia ROUPIOZ	Conseillère régionale

Article 2 : Dans l'hypothèse où un siège deviendrait vacant, il sera pourvu, dans chaque collège, à leur remplacement dans l'ordre du tableau suivant :

1. Représentants des communes :

a) Représentants des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale (moins de 3160 habitants) :

M. Olivier TRIMBUR	Maire de BLUFFY
Mme Nathalie MAXIT	Adjointe au Maire de la CHAPELLE d'ABONDANCE
M. Pierrick LUCAS	Maire de VIUZ-LA-CHIESAZ
M. Cyril CATHELINEAU	Maire de CHÂTILLON-SUR-CLUSES
Mme Catherine MARTINERIE	Maire d'ORCIER

b) Représentants des cinq communes les plus peuplées :

<i>Représentants des communes situées en zone de montagne</i>	
M. Didier PASQUIER	Adjoint au Maire de CLUSES
M. Gilles BUISSON	Adjoint au Maire de SALLANCHES
Mme Isabelle DIJEAU	Maire-déléguée de PRINGY
<i>Représentants des communes situées hors zone de montagne</i>	
Mme Chadia LIMAM	Adjointe au Maire d'ANNEMASSE

c) Représentants des autres communes de plus de 3160 habitants :

<i>Représentants des communes situées en zone de montagne</i>	
Mme Mary FERRARO	Adjointe au Maire des HOUCHES
Mme Aurélia GOMILA	Maire de VILLAZ
<i>Représentants des communes situées hors zone de montagne</i>	
M. Christophe CALLAY	Maire de VILLE-LA-GRAND

2) Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

M. Xavier BRAND	Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Cruseilles
Mme Valérie BOUVIER	Présidente de la communauté de communes du Pays Rochois
M. Sébastien JAVOGUES	Président de la communauté de communes Arve et Salève
M. Pascal POCHAT-BARON	Président de la communauté de communes des Quatre Rivières
M. Jean-François BERGER	Président de la communauté de communes Haut-Chablais-Interco
Mme Pauline PLAGNAT-CANTORREGI	Vice-Présidente de la communauté d'agglomération Annemasse - les Voirons - Agglomération
Mme Sylvie TARAGON	Conseillère communautaire de la communauté de communes Usse et Rhône

3) Représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes :

M. Michel BEAL	Vice-président du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy - SILA
----------------	---

4) Représentants du conseil départemental :

Mme Valérie GONZO-MASSOL	Conseillère départementale du Canton d'ANNECY-1

5) Représentants du conseil régional :

Mme Catherine PACORET	Conseillère régionale
-----------------------	-----------------------

Article 3: les arrêtés préfectoraux n°PREF/DRCL/BCLB-2021-0037 du 7 octobre 2021 et n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0015 du 26 septembre 2024 portant fixation de la liste des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) sont abrogés ;

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de Haute-Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le secrétaire général chargé de
l'administration de l'État dans le département et
par délégation,
Le sous-préfet de Bonneville



Stéphane DONNOT

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, d'un recours hiérarchique auprès du supérieur hiérarchique et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

